



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 AVRIL 2022

3 absents excusés pouvoirs donnés.

En présence et avec l'appui de Marie GARDAN, secrétaire de Mairie.

1 - APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JANVIER 2022

Benjamin GIRARD fait remarquer qu'il n'a pas été fait mention des remarques concernant une provision pour les travaux de lagunage. Un rectificatif est prévu.

Approuvé à l'unanimité.

2 – AFFAIRES GENERALES

Convention amiable de droit de pêche. Ce sujet est reporté à la prochaine réunion de Conseil.

3- FINANCES

Budget principal : Mme le Maire après s'être assurée que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures. Mme le Maire rappelle à l'assemblée qu'ils ont été contrôlés par ses soins et ceux de la secrétaire de mairie.

VOTE A L'UNANIMITE DU COMPTE DE GESTION 2021

Compte administratif : Mme le Maire donne lecture du compte administratif 2021 : dépenses et recettes de fonctionnement, dépenses et recettes d'investissement.

VOTE A 8 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS HORS DE LA PRESENCE DE MADAME LE MAIRE POUR APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Résultat d'exploitation 2021 : En présentant la situation de fin de gestion et l'affectation du résultat 2021, Mme le Maire fait remarquer que le déficit de 72 228,37 € constaté en 2020 a été ramené à 26 764.68 € grâce à une grande rigueur dans les dépenses.

VOTE A L'UNANIMITE POUR L'AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2021.

Budget primitif : Mme le Maire propose un budget prévisionnel, élaboré par la commission finances du Conseil Municipal. Ce budget se veut très rigoureux, en dehors des travaux d'entretien courants, la seule provision pour travaux concerne le lagunage dont la mise en conformité est obligatoire en 2022.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF : 9 voix pour et 2 abstentions.

Subventions versées aux associations. Pour un montant très en retrait par rapport aux années précédentes (945 €) et selon une liste définie et approuvée par les membres du conseil municipal.

VOTE A L'UNANIMITE

Impôts locaux. Mme le Maire propose de porter le taux de la taxe communale de 37,1% à 38% pour le foncier bâti compte tenu de l'augmentation de toutes les prestations extérieures et des fournitures. Suite à des discussions, la proposition a été ramenée à 37,5%. Pour ce qui concerne le non bâti le taux passerait à 42,5.

VOTE POUR LE TAUX DES IMPÔTS LOCAUX : 8 pour, 3 contre

Loyer du logement communal :

VOTE à 9 voix pour et 2 abstentions pour le maintien du loyer actuel et une provision pour charges qui passe de 25€ à 30€ mensuels

4 – ELECTIONS 2022

Le tableau des permanences au bureau de vote pour les présidentielles du 10 avril 2022 est confirmé. Les permanences au bureau pour les législatives de juin 2022 sont en cours d'organisation.

5 – SYNDICAT DE LAGUNAGE

Sylver GENTE fait part de l'avancement du projet de travaux de nettoyage des bassins de lagunage. Cette intervention obligatoire tous les 10 ans aurait dû être faite il y a 2 ans, d'où l'urgence de la situation.

Les travaux sont prévus fin mai 2022 et sont obligatoires.

6 – EGLISE

Il est toujours question de la remise en état de l'église. La commission est à la recherche de subventions et d'aides financières. Dans tous les cas, l'ouverture d'un dossier en préfecture et aux bâtiments de France passe par le diagnostic d'un organisme officiel. Deux devis ont déjà été faits mais Mme le Maire rappelle que la situation financière ne permet pas d'envisager de dépenses cette année.

7 – CCBVL

Le dossier de PLUI avance au fil des réunions. L'accent est également mis sur les actions en faveur du développement économique et du tourisme.

Le « restaurant de plein air » du DOMINO change de prestataire et de « style ».

8 - INFORMATIONS DIVERSES

Présences et organisation autour de la cérémonie du 8 mai 2022. La salle des associations étant louée à cette date, l'éventuel « pot » aura lieu à la Mairie.

Il est rappelé que la location de la salle est d'un rapport financier précieux pour la commune et Mme le Maire remercie les conseillers qui s'en occupent et principalement Serge LE GOFF.

Le Conseil municipal initialement prévu le 24 Septembre est reporté au 1^{er} octobre 2022. Pour rappel, le prochain Conseil municipal est fixé au 18 Juin.

La présence d'un orchestre est maintenue pour la « Garden Party » du 14 juillet. On réfléchit à une animation.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h.